

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 3 septembre 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 5 août 2013.
3. Remise attestation municipale pour les jeunes 12-18 impliqués bénévolement dans la municipalité.
4. Présentation du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage concernant le système de chauffage au bois pour les piscines et concernant le système de chauffage au bois extérieur pour la zone 18 C/la.
5. Prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.
6. Prix à la tonne pour la fourniture du sel à glace.
7. Demande d'aide financière de la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (ancien moulin à scie).
8. Gravier pour les entrées de cour suite aux travaux de pavage.
9. Résultat cotation pour le pavage de la rue du Boisé.
10. Mandat au vérificateur comptable externe pour compléter la reddition de compte du programme TECQ.
11. Modification du plan d'action de la municipalité de Laurierville dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, afin d'ajouter le projet de modules de jeux près de la Route de la Station.
12. Demande à la MRC de l'Érable pour autoriser l'aménagement de modules de jeux entre la piste cyclable et la route de la Station.
13. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2012.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Demande de soumissions pour le déneigement des cours à la caserne, à l'édifice municipal et à la station de pompage pour la saison 2013-2014.
16. Nomination d'une personne pour régler les conflits de voisinage.
17. Aménagement d'un égout pluvial près du 919 avenue Goulet (Normand Morency).
18. Nomination de 3 jeunes du comité des 12-18 de Laurierville pour les 3 Bourses municipales Desjardins.
19. Vidange annuel de la fosse septique commune.
20. Demande de financement Place aux jeunes Érable 2013-2014.
21. Demande d'aide financière de l'organisme ORAPÉ pour le service des collations.
22. Inscription de la municipalité au Défi santé 2014.
23. Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti bénéfice.
24. Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 août 2013.
28. Varia. (charte comité essence)
29. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2013-207

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2013-208

Approbation des procès-verbaux du 5 août 2013.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 5 août 2013, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Remise attestation de reconnaissance.

Le maire, M. Marc Simoneau, remet à quelques membres du Comité des 12-18 de Laurierville, une attestation de reconnaissance pour leur engagement bénévole au cours de la dernière année dans la communauté. Voici la liste des récipiendaires :

Chloé Manningham	Kiara Cillis	Christopher Piché
Nadia Deshaies	Jessie Duval-Trachy	Anik Bilodeau
Julie Dussault	Delphine Paquet	Maude Lessard
Laurie Manningham	Kim Dussault	Sophie Couture
Marika Bergeron		

Le maire remercie sincèrement tous les récipiendaires et invite ces derniers à continuer leur belle implication.

Deuxième projet de règlement numéro 2013-06

Règlement modifiant les règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant l'installation de chauffage au bois installé à l'extérieur.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de régir les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine, ainsi que les articles 7.6 et 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de régir également les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine et pour autoriser dans la zone 18 C/1a, les installations de chauffage au bois installées à l'extérieur et destinées à chauffer un ou des bâtiments;

Attendu que de telles modifications respectent le contenu des plans d'urbanismes des municipalités susmentionnées;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 5 août 2013, le projet de modification des règlements de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Charles-Omer Brassard, à la séance du 5 août 2013;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification des règlements de zonage, a été tenue le 26 août 2013, et précédée d'un avis public paru dans le Poliquin, le 9 août 2013;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet.

Que le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, par la modification de l'article 7.10. Que le présent règlement modifie également le règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, par la modification des articles 7.6 et 7.6.1.

Article 3 Modification de l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville.

L'article 7.10 est modifié par l'ajout des mots « **une piscine et/ou**, », après le mot chauffer.

Article 4 Modification de l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

L'article 7.6 est modifié par l'ajout des mots « **une piscine et/ou**, », après le mot chauffer.

Article 5 Modification de l'article 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

Suppression des chiffres et lettres suivants dans le premier paragraphe de l'article 7.6.1 « **18 C/la** ».

Article 6 Autres dispositions

Toutes les autres dispositions des règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, demeurent et s'appliquent comme si ici au long récité, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 7 Entrée en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Adopté à Laurierville, ce ___ jour du mois de _____ 2013.

Marc Simoneau,
Maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2013-209

Adoption par résolution du second projet de règlement numéro 2013-06.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'adopter le second projet de règlement numéro 2013-06, visant à modifier les règlements de zonage de l'ex municipalité du Village de Laurierville et de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de régir les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur pour chauffer une piscine, et pour autoriser dans la zone 18 C/la du règlement de zonage de l'ex municipalité de Ste-Julie, les installations de chauffage au bois installées à l'extérieur et destinées à chauffer un ou des bâtiments;

Que ce second projet de règlement est identique au premier projet, adopté le 5 août 2013.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

Adoptée

Résolution : 2013-210

Prix à la tonne pour la fourniture du matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de Gestion ACJ & Fils inc. pour la fourniture d'environ 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8, soit au prix de 5.90 \$ la tonne métrique, taxes et la redevance de 0.54 \$ la tonne métrique, non incluses.

Que le déboursé pour le matériel granulaire sera d'environ 5 923.00 \$, taxes et redevances incluses.

Que ce conseil accepte la cotation de Pavage Lagacé & Frères inc., pour le transport d'environ 800 tonnes métriques de matériel granulaire 0-3/8, au prix de 6.69 \$ la tonne métrique, taxes non incluses.

Que ce prix inclut :

- Le transport d'environ 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8 du banc de gravier de Gestion ACJ & Fils inc. situé à Inverness, jusqu'au garage municipal situé au 477 avenue Provencher à Laurierville.
- Le mélange du matériel granulaire 0-3/8 avec environ 55 tonnes métriques de sel à déglacer fournit par la municipalité.
- La mise en pile du mélange du matériel granulaire et du sel à déglacer avec une pelle hydraulique.

Que le déboursé pour le transport, le mélange et la mise en pile du matériel granulaire avec le sel à déglacer sera d'environ 6 153.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-211

Prix à la tonne pour la fourniture du sel à glace.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Sel Warwick inc., pour la fourniture d'environ 55 tonnes de sel à déglacer, soit 101.95 \$ la tonne métrique pour les premiers 35 tonnes, lesquelles seront livrées directement au garage municipal, et 99.50 \$ la tonne métrique pour les 20 tonnes suivantes, lesquelles devront être transportées de Victoriaville à Laurierville par un transporteur au choix de la municipalité.

Que le déboursé pour la fourniture du sel à déglacer sera d'environ 6 390.00\$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-212

Demande d'aide financière de la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (Gestion Lessard)

Attendu que la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (Gestion Lessard), a fait l'acquisition de la propriété au 1110 Route 116;

Attendu que ladite compagnie effectue le recyclage de pièces et composantes de machinerie lourde;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une aide financière à la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (Gestion Lessard), pour le démarrage de leur entreprise.

Que ce conseil accepte de verser une aide financière de 4 500.00 \$ à la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (Gestion Lessard), soit 1 500 \$ pour la première année d'opération, 1 500 \$ pour la deuxième année et également 1 500 \$ pour la troisième année, le tout représentant, plus ou moins, le droit de mutation que la susdite compagnie devra verser à la municipalité suite à l'acquisition de l'immeuble au 1110 Route 116.

Que le premier versement de 1 500 \$ sera effectué dès que les taxes municipales 2013 et le droit de mutation seront payés à la municipalité, que le 2^e versement de 1 500 \$ sera versé le 10 septembre 2014, à la condition que la compagnie soit en opération à cette date et que les taxes 2014 soient payées, et enfin, le 3^e versement de 1 500 \$ sera versé le 10 septembre 2015, selon les mêmes conditions que le 2^e versement.

Adoptée

Résolution : 2013-213

Gravier pour les entrées charretières et les accotements des chemins, suite aux travaux de pavage.

Attendu que suite aux travaux de pavage, dans divers chemins municipaux, du gravier est nécessaire pour les accotements et les entrées charretières, particulièrement dans le Rang 6 Est, le Rang 7 Est, le Rang 8 Est et le Rang Scott;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire épandre par l'entreprise EMP inc., au besoin, du gravier dans les accotements et les entrées charretières des Rangs 6 Est, 7 Est, 8 Est et Scott.

Que le coût pour épandre le gravier est estimé à 6 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-214

Résultats cotations pour le pavage de la rue du Boisé.

Attendu que la municipalité a demandé des cotations pour le pavage de la rue du Boisé, afin d'utiliser l'aide financière de 15 000 \$, octroyer par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014, pour le paiement d'une partie de ces travaux de pavage;

Attendu que le coût pour le pavage de la rue du Boisé, est de 20 264.67 \$, taxes incluses, selon une cotation de Pavage Lagacé & Frères inc.;

Attendu que les travaux de pavage effectués en 2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ont dépassé d'environ 48 000 \$, le budget de 506 020 \$ prévu pour ces travaux;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'utiliser l'aide financière de 15 000 \$ du ministère des Transports, pour combler une partie de l'excédent de 48 000 \$ des travaux de pavage réalisés dans le cadre du programme TECQ.

Que les travaux de pavage de la rue du Boisé sont donc reportés au printemps 2014.

Adoptée

Résolution : 2013-215

Mandat au vérificateur comptable externe pour compléter la reddition de comptes du Programme TECQ.

Attendu que les travaux prévus par la municipalité, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, sont terminés;

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), exige le dépôt d'une reddition de comptes finale dans le cadre du Programme TECQ, laquelle doit être validée par un vérificateur comptable externe;

Attendu qu'un montant de 76 129 \$ est retenu par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lequel montant sera libéré que sur réception du rapport du vérificateur externe;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à entreprendre les démarches nécessaires pour que le vérificateur comptable externe de la municipalité, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, valide la reddition de comptes dans le cadre du Programme TECQ, au cours de l'automne 2013, afin que le MAMROT libère la retenue de 76 129 \$.

Que les honoraires du vérificateur comptable externe, pour la reddition de comptes finale, sont estimés à 1 300.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-216

Révision du plan d'action 2010-2013 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

Attendu que la municipalité désire modifier son plan d'action dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

Attendu que la municipalité a manifesté son intention de modifier son plan d'action dans le journal Le Poliquin du mois d'août 2013;

Attendu que la municipalité n'a pas reçu d'avis favorable ou défavorable au cours du mois d'août concernant la révision de son plan d'action;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil ajoute à son plan d'action dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, les 2 projets suivants :

- 1) Modules de jeux pour enfants en bordure de la Route de la Station
- 2) Aménagement d'un poste d'essence.

Que les autres projets inscrits au plan d'action sont les suivants :

- Promotion de la municipalité (en cours de réalisation)
- Agrandir entrepôt des loisirs (réalisé)
- Modules de jeux « La rue des enfants » (réalisé)
- Aménagement d'une aire de repos (réalisé)
- Réfection du terrain de tennis (à réaliser)

Adoptée

Résolution : 2013-217

Demande à la MRC de l'Érable pour l'aménagement de modules de jeux.

Attendu que la municipalité de Laurierville désire aménager, au cours de l'été 2014, des modules de jeux sur une partie du terrain situé entre la piste cyclable et la Route de la Station;

Attendu que le terrain situé entre la piste cyclable et la Route de la Station est la propriété de la MRC de l'Érable;

Attendu que la municipalité prévoit présenter le projet à la MRC de l'Érable, dans le cadre du pacte rural 2007-2014, et ce, au plus tard le 31 octobre 2013;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité demande à la MRC de l'Érable, l'autorisation d'aménager des modules de jeux sur une partie du terrain du parc linéaire des Bois-Francs, laquelle est située entre la piste cyclable et la Route de la Station, en face de l'adresse civique 180.

Que la municipalité demande de pouvoir utiliser une surface de 50 pieds X 50 pieds.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, avec la MRC de l'Érable pour l'utilisation de la partie de terrain susmentionnée.

Adoptée

Résolution : 2013-218

Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, présente au conseil municipal de la Municipalité de Laurierville, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2012, tel que requis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de la municipalité pour l'année 2012.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Pierre Cloutier, à savoir si le ministère de l'Environnement reçoit les diverses analyses d'eau potable de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les diverses analyses de l'eau potable sont acheminés directement au ministère de l'Environnement par le laboratoire qui effectue les analyses d'eau

potable, soit dans le cas de la municipalité de Laurierville, le laboratoire Biolab inc. de Thetford Mines.

Résolution : 2013-219

Demande de soumissions pour le déneigement des cours à la caserne, à l'édifice municipal et à la station de pompage, pour la saison 2013-2014.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à demander des soumissions à prix forfaitaire, pour le déneigement des cours à la caserne, à l'édifice municipal et à la station de pompage pour la saison 2013-2014.

Que la demande de soumissions est sur invitation;

Que les versements pour le déneigement des cours, pour la saison 2013-2014, seront effectués les 1^{er} décembre 2013 et 1^{er} février 2014.

Adoptée

Résolution 2013-220

Nomination d'une personne pour régler les conflits de voisinage.

Attendu que M. Henri Manningham, inspecteur municipal, a été désigné en janvier 2006, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que M. Henri Manningham a pris sa retraite le 31 août 2013;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil désigne M. François Gingras, pour remplacer M. Henri Manningham, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

Que les mésententes doivent porter sur les sujets suivants, et doivent être situées en zone agricole :

- 1) Construction, réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen.
- 2) Travaux de drainage qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage.
- 3) Abattage d'arbres le long de la ligne séparative.

Que la rémunération et les frais admissibles de M. François Gingras sont les suivants :

- Ouverture du dossier : 25.00 \$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc...) : 25.00 \$/hre.
- Déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc...), transmission de document, etc...) : selon les coûts réels.
- Frais de déplacements : 0.40 \$/km.

Adoptée

Résolution : 2013-221

Aménagement d'un égout pluvial près du 919 avenue Goulet.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à l'aménagement d'un égout pluvial près du 919 avenue Goulet, en utilisant les services d'un entrepreneur de son choix, pour la fourniture d'une pelle mécanique et d'un camion avec benne pour le transport du matériel granulaire.

Que le coût pour l'aménagement de l'égout pluvial est estimé à 1 500 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-222

Bourses municipales-Desjardins à 3 jeunes de Laurierville

Attendu que l'Impact Emploi-CJE de L'Érable et la Caisse Desjardins de L'Érable ont demandé aux municipalités de la MRC de l'Érable de participer financièrement à la remise de bourses municipales Desjardins pour l'implication bénévole de nos jeunes;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser un montant de 300\$, représentant 100\$ par participante choisie dans la municipalité de Laurierville, soit Mmes Julie Dussault, Maude Lessard et Chloé Manningham. Impact Emploi-CJE de L'Érable et la Caisse Desjardins de l'Érable débourseront également 100\$ par participant(e).

Adoptée

Résolution : 2013-223

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entreprise Protecto-Sol.

Que le coût pour la vidange de la fosse septique commune est de 1 535.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-224

Demande de financement Place aux jeunes Érable 2013-2014.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le partenariat proposé par Impact Emploi-CJE de l'Érable dans le cadre du programme « Place aux jeunes de l'Érable 2013-2014.

Que la municipalité s'engage à payer 100 \$ par client de Place aux jeunes qui s'établira dans la municipalité entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 et de contribuer financièrement à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Place aux jeunes de l'Érable 2013-2014 pour un montant de 150 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-225

Demande d'aide financière pour service collations.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2013-2014, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Que le service consiste à donner à chaque enfant admissible (19 à Laurierville), une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

Adoptée

Résolution : 2013-226

Inscription de la municipalité au Défi Santé 2014.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier inscrive la municipalité au Défi Santé 5/30 Équilibre 2014.

Que le Défi santé est la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec, et dont les participants visent l'atteinte de 3 objectifs pendant six semaines : soient de manger mieux, bouger plus et prendre soin de soi.

Adoptée

Résolution : 2013-227

Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande du conseil d'établissement de l'École Ste-Julie, à l'effet d'utiliser la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 18 octobre 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-228

Transfert au CDE Ste-Julie et Laurierville.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées en août 2013.

Adoptée

Correspondance.

- Réception du formulaire pour demander une aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité des Éoliennes de l'Érable. Un montant de 5 000 \$ sur une période de 5 ans est réservé pour chaque territoire de municipalités, pour des projets locaux.
- Lettre du maire de la Ville de Plessisville, pour aviser la municipalité qu'à partir de la saison 2015, les frais de non-résidents pour le hockey mineur et le patinage artistique seront de 570 \$ par participant, comparé à 250.00 \$ pour la saison 2012-2013.
- Réception de la part de la Société d'habitation du Québec (SHQ), de l'approbation des états financiers 2012 de l'OMH de Laurierville, lesquels démontrent un déficit de 56 539 \$, lequel est comblé à 90% par la SHQ, représentant un montant de 50 885 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 654 \$.
- Réception du Rapport annuel d'activités 2012-2013 de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.
- Lettre de M. Rick Lavergne, dir. gén., de la MRC de l'Érable, pour informer les membres du conseil de la municipalité de Laurierville, que les conditions demandées ont été respectées et les documents exigés ont été déposés, pour le projet Aménagement d'une aire de repos réalisé dans le cadre du pacte rural 2007-2014.
- Réception d'une lettre de la part de l'Hippodrome de Trois-Rivières, lequel invite tous les résidents de la MRC de l'Érable à redécouvrir l'Hippodrome de Trois-Rivières le dimanche 29 septembre prochain.

L'invitation sera publiée dans le journal Le Poliquin du 13 septembre prochain.

Liste des comptes

Gaudreau Environnement Inc. : Ajustement carburant janv. à juin 2013.	210.29
Postes Canada : Courrier Le Poliquin en août 2013.	83.93
Carte Sonic : Essence du 15 au 26 juillet 2013.	236.00
Receveur Général du Canada : Remises pour août.	2 050.47
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour août.	5 108.53
Régie des alcools, des courses et des jeux : Permis boisson 4 octobre.	83.00
Salaires : Rémunération des employés de septembre 2013.	13,145.63
SSQ : Régime retraite des employés en septembre 2013.	1,165.72
Industrielle Alliance : Ass.-collectives employés septembre 2013.	1,473.55
Financière Banque Nationale Inc. : Intérêts et capital emprunt.	27,919.40
Editions juridiques FD : Mise à jour code civil 1 an.	77.70
Buropro : Achat de livres pour biblio + art. bureau.	127.44
Invernet Communications : Soutien technique des ordinateurs biblio.	812.87
Petite Caisse : Timbres, nettoyage de nappes et bureau.	137.23
Biolab : Analyses d'eau en août 2013.	349.47
Marius Marcoux & fils : Entretien 5 luminaires.	360.45
Denis Côté : Débroussaillage 40 heures.	4,599.00
Claude Joyal Inc. : Pièces pour tracteur.	259.08
SCA des Appalaches : Pièces rue des Jonquilles, garage et édifice.	1,374.97
Excavations Mario Roy Inc. : Travaux rue des Jonquilles.	6,363.87
EMP Inc. : Matériaux granulaire rue des Jonquilles et niveleuse.	36,106.98
Ciments Taschereau Inc. : Ponceau rue des Jonquilles.	40.24
Garage Marc Labrie : Changement huile pick-up.	47.03
Claire Gosselin : Ass. coll. et déplacements septembre.	124.56
Fonds d'information sur le territoire : Mutations en août.	8.00
Ferme Mercier enr. : Travaux voirie et aqueduc en juillet.	732.97
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer Résidence Prov. en sept..	50.07
Xérox Canada Ltée : Service pour août.	82.73
Vertisoft : Hébergement 3 boîtes de courriels pour 1 an.	137.63
Soudure Marcoux : Réparation patte de faucheuse.	51.74
Bell Canada : Service pour septembre.	649.47
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour août.	1 002.18
ORAPÉ : Service pour août.	257.06
Bell Mobilité : Service pour septembre.	38.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	11 591.04

Résolution : 2013-229

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 060 815.24 \$, et des déboursés au montant de 943 313.80 \$, laissant un solde en caisse de 423 687.25 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2013, les revenus et dépenses au 31 août 2012.

Varia.

Résolution : 2013-230

Frais constitution pour le Comité sur l'essence.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de payer les frais de constitution de la Coop de solidarité Laurierville issu du Comité sur l'essence.

Que les frais de constitution sont de 525.01 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-231

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier